Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	08 janvier 2020 à 15h00mn						
PASSATION DE MARCHE N°	DP/QCBS/MCA-M/EW-25-B/Compact						
LIEU	Agence MCA-Morocco sise au : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4ème étage et par Webinaire						
ENTITE	Agence MCA-Morocco						
INTITULE DU PROJET	La sélection d'un cabinet de consultants chargé du renforcement de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du système de la Formation Professionnelle en matière de genre et inclusion sociale.						

<u>PARTICIPANTS</u>: Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1ère partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **08 janvier 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu de la Demande de Propositions n° **DP/QCBS/MCA-M/EW-25-B/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Naima Sabri, Manager Formation Professionnelle, de l'Agence MCA-Morocco.

Madame Sabri a présenté brièvement les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions à effectuer dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée, tels que présentés au niveau des termes de références.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique via le lien Dropbox est acceptée ;
- La proposition financière doit être protégée par mot de passe ;
- La note minimale de qualification est de 80 points ;
- La date limite pour demander les clarifications est le 16 janvier;
- La date limite pour la réception des offres est le 30 janvier à 15h00, heure locale de Rabat

Monsieur Mohamed El Moumane, Responsable Passation de Marchés de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- Dès réception du contrat signé, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II). Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2ème partie – Questions/Réponses

Q1 : Vous avez parlé du volet éducation et Formation Professionnelle, est ce qu'il y a un volet concernant l'éducation secondaire ou c'est juste pour la Formation Professionnelle ?

R1 : Ce projet concerne le volet formation professionnelle seulement.

Q2 : Vous avez parlé d'un comité d'institutionnalisation en plus de la structure GIS qui devra être mis en place, est ce que vous pourriez nous en dire plus, que sera le rôle de ce comité d'institutionnalisation et sa relation avec la structure GIS ?

R2 : La structure GIS est évoquée comme scénario mais il peut s'agir d'une fonction GIS qui devra être mise en place. L'étude doit, en fonction de l'analyse au niveau national et des pratiques à

l'international, proposer des scénarii. C'est au comité de suivi du projet de prendre la décision appropriée.

C'est avec le comité d'institutionnalisation du GIS que tout le travail sera réalisé pendant la durée d'exécution du projet en attendant l'opérationnalisation de l'institutionnalisation recommandée par l'étude.

Q3 : On avait eu l'exonération pour un projet GIS en décembre 2019, est ce que l'exonération précitée est toujours valide si on repropose un nouveau projet ?

R3 : L'exonération comporte le numéro du marché concerné, de ce fait, la demande d'une nouvelle exonération est requise.

Q4 : Au niveau de la demande de proposition, le chef de projet doit passer un temps considérable au Maroc, j'aimerai avoir plus de détail concernant le temps considérable ?

R4 : Le chef du projet est appelé à être présent durant toutes les activités/réunions qui nécessitent son intervention. L'offre du consultant doit d'ailleurs présenter les niveaux d'effort du personnel clé dont le chef du projet.

Q5 : La durée du projet est de 27 mois, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer la possibilité de vous proposer un délai inférieur ?

R5 : Les 27 mois intègrent les délais d'exécution des missions mais aussi les délais d'examen et de validation des livrables par le comité de suivi du projet.

Il est tout à fait possible de proposer un délai inférieur à 27 mois.

Q6 : Dans le cas où il y a des textes réglementaires en relation avec le projet qui sont en cours d'approbation, est ce que le projet sera en arrêt dans l'attente de leur approbation ?

R6: Non

Q7 : la présentation des attestations de référence est-elle obligatoire ? si oui, comment devronsnous les présenter ?

R7: Oui, au niveau de la section IV-A, le Consultant est tenu de fournir des attestations de référence ou de bonne exécution relatives à des prestations similaires, achevées avec réussite pendant les dix (10) dernières années, dûment signées et vérifiables qui confirment le type de prestations exécutés et la qualité de l'expérience professionnelle tel que renseignée dans le formulaire TECH-4.

Q8 : Comment vous voyez l'intervention du spécialiste en communication ? est-ce qu'il sera en relation directe avec les intervenants et présent durant les séminaires ou seulement en régie ?

R8 : Le spécialiste en communication est appelé à intervenir sur tous les aspects de communication qui concernent le plan d'action GIS comme il est appelé à intervenir au niveau du séminaire de partage.

Q 9 : Est-ce que le livrable n°7 correspond au plan d'action ?

R 9. Tous les livrables produits dans la phase design concernant l'axe GIS sont annexés à la DP.

Q 10 : Est-ce qu'on peut avoir une idée sur le budget ?

R 10 : Le budget estimatif pour les prestations du consultant s'élève à 285 200 USD conformément au point IC 12.2 (c) des données particulières de la demande de proposition.

Q 11 : Pour l'expert en Genre Inclusion Sociale, peut-on proposer deux experts, un en Genre et un autre en Inclusion Sociale ?

R11: Non, un seul expert est demandé. Le cabinet peut proposer du personnel en appui.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence



FICHE DE PRESENCE

REUNION DE PRE-SOUMISSION

Intitulé : La sélection d'un cabinet de consultants chargé du renforcement de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du système de la Formation DP N": DP/QCBS/MCA-M/EW-25-B/Compact

Entité : Agence MCA-Morocco

Professionnelle en matière de genre et inclusion sociale.

Lieu : Salle de réunion - Agence MCA-Morocco Date : 08 janvier 2020 à 15h00mn

	NOM	TITRE	ORGANISME	TELEPHONE	ADRESSE	SIGNATURE
Havin BENZRIOUIL	ZRIOUIL	Consulbank	Fredeng	661075815 Deminion Dear	Deuter Cur	ment !
Carrent	CONTRACT MIALST	44	PA. CARDOO	,	1	The word Comment
Vicansia	Coassed Mesovan	1000	DKA-5			
Namo	Vains SABRY.	Janager P. DeA-	24-0			30
Brahim	Brahim EL HIMILI	Chat de Brivis DEP	DEP	4666690	brithe	Service A
Eich white	whole.	Batic	Crahie	262 464 3976 (inde #)	(indeble)	full full
Hanas	I man Elhaddouzi	Specialisticans (matine OBG 259 2343	(netive	CHESSASS 43	ceestredis	1



Muscle Broke Ele PAM/HUAM CARDAD			SIBOM BOJJS	Conde RAVDAJRAJSON	wish El Arch.	Smader Bonder Sele
MORES CONSELL OF THE 1815 OF THE SEAL OF T			Die Gis	585	Strentout	PAM /HCA.M
06. 19. 1815. 97 3-60. 160 April 60. 200 Apr			nck	B	VMORES STL	CARDAD
Setter stand the standing					Ch. 31.81.6k. 90	1
				the state of	John ship test	ı